

Déclaration du SNU FSU Au CSE France Travail Auvergne Rhône-Alpes du 25 janvier 2024



Le SNU s'inquiète du nouveau décret 2023-1307 du 29/12/2023 qui s'inscrit dans la poursuite du harcèlement administratif des demandeurs d'emploi, qui consiste plus souvent à s'en prendre aux chômeurs qu'au chômage : [*plus d'info ici*](#) *

En effet, rendre obligatoire l'acceptation d'un CDI nous paraît toucher une nouvelle fois à la liberté de travailler et de choisir son emploi, et son type de contrat.

Ce décret a déjà déclenché des retours négatifs des collègues en

agence qui craignent un accroissement encore des incidents.

Même l'association nationale des DRH a déjà réagi dans les médias, ne voulant pas endosser ce rôle imposé de délateur.

Ce décret loin de faire l'unanimité, risque de dégrader les relations des salariés avec leurs employeurs, puis plus tard avec France Travail.

Tout cela pour quoi ? Au bénéfice de qui ? Nous aimerions connaître la position de notre employeur à ce sujet.

Le directeur régional, président du CSE, n'a pas souhaité réagir à cette déclaration du SNU FSU



syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr>